

FAVORISER UNE FLORE BACTERIENNE BENEFIQUE DANS L'INTESTIN

Objectif

Favoriser une flore bactérienne au détriment d'une flore pathogène pour assurer de bonnes conditions d'hygiène et une bonne santé des animaux.

Niveau de maturité : ●●● Utilisé en fermes commerciales

Description

La présence de flores bénéfiques peut être favorisée de 2 manières :

La première est de stimuler le développement de bactéries bénéfiques naturellement présentes dans l'organisme de l'animal, en les nourrissant avec des éléments favorables que l'on appelle les prébiotiques.

Le second cas concerne un milieu (environnement ou animal) qui n'est pas encore contaminé par les flores favorables. C'est le cas d'un jeune veau naissant avec un tube digestif « stérile ». Les premières bactéries ou germes qui vont être ingérés vont donc pouvoir se développer sans obstacle et coloniser le tube digestif. S'il s'agit de bactéries pathogènes, cette colonisation va conduire à des entérites néonatales (souvent colibacilloses) avec diarrhée, déshydratation et affaiblissement. Dès la naissance, il est donc bénéfique d'ensemencer le tube digestif des veaux avec des probiotiques favorables. Ils vont s'installer et agir comme premiers occupants, en empêchant la colonisation par des bactéries pathogènes. Il est également possible d'ensemencer les litières avec des bactéries positives.

Les deux stratégies peuvent également être associées.

Pour en savoir plus

[Ensemencement et stimulation de flores favorables | Alliance-Elevage \(alliance-elevage.com\)](https://alliance-elevage.com)



Avertissement : L'association LIT OUESTEREL ne conseille pas, ne possède pas de parts, ne reçoit pas de fonds d'une organisation qui pourrait tirer profit de cette fiche. Elle ne garantit pas l'efficacité de la solution présentée et ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable d'un éventuel mésusage. Les informations contenues dans cette fiche sont une synthèse des informations disponibles sur le site d'un constructeur et dans la presse spécialisée, que vous retrouvez dans la partie « pour en savoir plus », ci-dessus. Vous pouvez aussi vous référer aux sites d'autres constructeurs ou bien vous rapprocher de votre conseiller agricole.